

Version vérifiée au 13/03/2025

# PROGRAMME DE LA FORMATION

-

## PSC – PREMIERS SECOURS CITOYEN

### Révision PSC

#### A qui est destinée cette formation ?

Vous êtes titulaire du PSC1 ou un PSC de moins de 3 ans et vous pensez avoir tout oublié.

Vous souhaitez tout simplement faire une révision des gestes que vous avez appris.  
Cette formation est pour vous !

Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de l'action au sein de l'ACRS.

#### Quel est l'objectif de cette formation ?

3 heures de face à face pédagogique (hors temps de pause).

#### Temps de la formation :

Non, ce n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé aux titulaires du PSC1 ou du PSC de suivre une formation continue de maintien des acquis à minima tous les trois ans tout au long de leur vie, afin de pouvoir jouer à tout moment leur rôle de premier maillon de la chaîne des secours.

#### Combien ça coûte ?

Prix : 35 euros.

#### Ce coût comprend :

- Une attestation de remise à niveau délivrée en fin de formation ou envoyée sous 15 jours pour les personnes présentant une attestation PSC1 ou un PSC de moins de 3 ans, pour les autres personnes, une attestation de participation sera délivrée.

<https://la.charente-maritime.fr/personnes-handicapees/maison-departementale-des-personnes-handicapees>